



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Concours de recrutement des enseignants- fonctionnaires de l'Enseignement secondaire

Session 2026-2027



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



➤ Responsables :

- Kevin Zeches – chef de la Direction générale des Ressources humaines
- Sandra Carelli – chef adjointe de la Direction générale des Ressources humaines
- Roxane Deiskes – Chef de division des cellules ES

➤ Gestionnaires du concours :

- Estéban Delaporte
- Ariane Ersfeld
- Paulo Micucci
- Maria Da Silva

Adresse de contact : concours.epp@men.lu



➤ Inscription dans les différentes carrières :

- Groupe de traitement A1 → Bachelor et Master
- Groupe de traitement A2 → Bachelor
- Groupe de traitement B1 → Brevet de maîtrise/BTS

➤ Les trois étapes du concours :

1. La démarche administrative
2. Les épreuves préliminaires
3. Les épreuves de classement



➤ Les conditions d'admission :

- Professeur – A1 :

- **Bachelor** en lien avec la spécialité et un **Master** quelconque
- **Master** en lien avec la spécialité et un **Bachelor** quelconque
- **Bachelor** en lien avec la spécialité et un **Master en « sciences de l'éducation »**
- **Diplôme universitaire étranger** en lien avec la spécialité, sanctionnant des **études de 4 années** au moins



- Professeur d'enseignement technique – A2
 - **Bachelor** en lien avec la spécialité
 - **Diplôme universitaire étranger** en lien avec la spécialité, sanctionnant des **études de 3 ans** au moins
- Maître d'enseignement – B1
 - **Brevet de maîtrise** en lien avec la spécialité
 - **BTS** en lien avec la spécialité



Attention



Pour les « professions de santé » :

- Une **qualification professionnelle** (« autorisation d'exercer » établie par le Ministère de la Santé) est **obligatoire**



➤ Pour les diplômes universitaires :

- L'inscription au registre des titres se fait au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/enseignement-formation/etudes-superieures/reconnaissance-diplomes/inscription-registre-titres.html>

- Une inscription au registre des titres n'est pas requise pour les candidats ayant une **homologation**



➤ Pour les brevets de maîtrise :

- L'équivalence du brevet de maîtrise **étranger** se fait au Service de la Reconnaissance des diplômes (MENJE)

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/enseignement-formation/enseignement-postprimaire/jeune-recemment-arrive-pays/reconnaissance-etudes/reconnaissance-equivalence-diplome.html>



Attention



L'inscription au registre des titres (Bachelor et Master) n'est pas requise pour les diplômes universitaires établis par un institut du BENELUX, reconnu par le MESR

<https://mesr.gouvernement.lu/fr/demarches/reconnaissance-academique/diplomes-benelux.html>

2. Les épreuves préliminaires



- Les épreuves :
 - Allemand : écrit et oral
 - Français : écrit et oral
 - Luxembourgeois : écrit et oral
- Matériel de support personnel :
 - Dictionnaire mono- ou bilingue ou grammaire
 - Supports électroniques sont **interdits**
- Calendrier de la session actuelle :
 - Épreuves écrites :
 - Allemand : 11 novembre 2026 (de 8.30h à 10.30h)
 - Français : 11 novembre 2026 (de 11h à 13h)
 - Luxembourgeois : 11 novembre 2026 (de 14h à 16h)
 - Épreuves orales :
 - 16 – 27 novembre 2026 (convocation personnelle par courriel)



➤ Les dispenses :

- Réussite à une ou plusieurs épreuves préliminaires du concours de recrutement du personnel de l'enseignement secondaire ou de formateur d'adultes
- Pour l'allemand et le français :
 - Diplôme d'enseignement supérieur d'au moins 2 ans à temps plein dans un pays ou une région de langue allemande ou française
 - Diplôme d'enseignement supérieur du système d'enseignement supérieur luxembourgeois si le diplôme certifie des programmes d'études organisés majoritairement en langue allemande ou française
 - Brevet de maîtrise d'un pays ou une région de langue allemande ou française
 - BTS d'un pays ou une région de langue allemande ou française
 - Certificat de compétences conformément au Cadre européen :
 - > groupe de traitement A1 et A2 : niveau de compétence C1
 - > groupe de traitement B1 : niveau de compétence B1

2. Les épreuves préliminaires



- Pour le luxembourgeois :
 - Certificats justifiant une scolarité d'au moins de 13 ans dans le système d'enseignement luxembourgeois
 - Certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires
 - Brevet de maîtrise luxembourgeois
 - BTS
 - Certificat de compétences conformément au Cadre européen :
 - > groupe de traitement A1 et A2 : niveau de compétence C1
 - > groupe de traitement B1 : niveau de compétence B1

2. Les épreuves préliminaires



Pour être **dispensé d'une langue**, il faut que les **pièces justificatives** se trouvent dans le **dossier électronique** avant les épreuves linguistiques

2. Les épreuves préliminaires



➤ Remarques :

Pas de dispense :

- » Sur base de la nationalité
- » Pour la réussite aux épreuves préliminaires du concours de l'enseignement fondamental ou des chargés de l'enseignement fondamental ou secondaire

3. Les épreuves de classement



➤ Conditions d'admission :

- Réussite aux épreuves préliminaires
- Dossier électronique complet :
 - » Diplômes et inscriptions
 - » Brevet de maîtrise (et équivalence si brevet étranger)



Date clôture: 11 janvier 2027



3. Les épreuves de classement



➤ Calendrier de la session actuelle :

- Épreuves de classement :
18 janvier 2027 – 15 mars 2027
- Entrée en service (début stage) :
1^{er} septembre 2027